

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Lusigny-sur-Barse

SEANCE DU 20 FEVRIER 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	12	15

Date de convocation
14/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Marie-Hélène TRESSOU**, Maire.

Présents :
BORDELOT Jean-Pierre
BOUMAZA Malika
CARILLON Pascal
CHARVOT Catherine
COLLIN Adeline
GNAEGI Éric
GROSSET Joëlle
HUGOT Damien
ROGER Anne
TRESSOU Marie-Hélène
VERHECKE Bénédicte
PESENTI Daniel

Absents
LAPOTRE Denis
MANDELLI Anne-Sophie
MARNOT David
PEREIRA Christophe

Absents représentés
JOHNSON Rémi donne pouvoir à **GROSSET Joëlle**
MANNEQUIN Jacques donne pouvoir à **PESENTI Daniel**
MAYEUR Sébastien donne pouvoir à **ROGER Anne**

M. Daniel PESENTI a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Acquisition des parcelles AI 113-119-125-137-139

N° de délibération : 2024_13

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	15	15	0	0	0

La SA HLM Mon Logis qui a porté le projet de construction de la nouvelle gendarmerie route de Clérey propose à la commune d'acquérir deux lots du lotissement construits aux abords.

Ces deux lots sont constitués par les parcelles cadastrées AI 113-119-125-137-139 :

Commune	Parcelle	Adresse/Lieudit	Superficie en m ²	Nature réelle
LUSIGNY SUR BARSE	AI113	Rue du Charmet	590	terrain
LUSIGNY SUR BARSE	AI125	Rue du Charmet	224	terrain
LUSIGNY SUR BARSE	AI137	Rue du Charmet	41	terrain
LUSIGNY SUR BARSE	AI119	Rue du Charmet	22	terrain
LUSIGNY SUR BARSE	AI139	Rue du Charmet	566	terrain
		TOTAL	1 443	

- Le lot n°1 se décline comme suit :
 - o Lot 1A : parcelle AI 125
 - o Lot 1B : parcelle AI 113
 - o Lot 1C : parcelle AI 137
- Le lot n°11 se décline comme suit :
 - o Lot 11A : parcelle AI 119
 - o Lot 11B : parcelle AI 139

Vu l'avis du service des domaines rendu le 11 mai 2023 sur lesdites parcelles estimant leur valeur à 90 €/m² soit une valeur totale arrondie de 130.000 € pour l'ensemble des parcelles ;

Vu l'intérêt exprimé par le Conseil municipal en date du 27 juin 2023, à acquérir lesdites parcelles tout en décidant d'engager des négociations avec le vendeur, Mon Logis

Vu la décision du Conseil d'Administration de Mon Logis en date du 15 décembre 2023, acceptant de céder lesdites parcelles à la commune de Lusigny-sur-Barse pour un montant de 70 € m²

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'ACQUERIR** les parcelles AI 113-119-125-137-139 auprès de la SA Mon Logis pour un montant de 101.010 € hors frais de notaire d'acte notarié qui seront à la charge de la commune ainsi que les éventuels autres frais annexes (frais de géomètre...)
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte en lien avec l'exécution du présent rapport.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Marie-Hélène TRESSOU



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Lusigny-sur-Barse. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE LUSIGNY-SUR-BARSE' and the year '2023'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'MHT'.